



CENTRE DE FORMATION PERMANENTE



Vendredi 16 novembre 2012

COLLOQUE ARBITRAGE ET SOCIÉTÉS

organisé par le Comité français de l'arbitrage, sous la direction du Professeur Daniel Cohen, Université Panthéon-Assas (Paris 2) et du Professeur Christophe Seraglini, Université Paris Sud (Paris XI)

**Maison du Barreau de Paris
Auditorium
2 rue de Harlay, 75001 Paris**

Au centre des activités économiques, les sociétés recourent de plus en plus fréquemment à l'époque contemporaine à l'arbitrage, mode usuel de résolution des conflits du commerce international et mode désormais courant des conflits du commerce interne. Surtout connu pour le règlement des conflits exogènes, liés à l'activité des sociétés, l'arbitrage intervient également dans le règlement des conflits endogènes, liés à la structure des sociétés, leur organisation ou leur fonctionnement. Par et au-delà de cette typologie largement connue, l'étude des rapports entre arbitrage et sociétés fait naître essentiellement deux types d'interrogations : d'une part, celles liées à l'engagement des sociétés à l'arbitrage, où l'on s'aperçoit que la structure n'est jamais bien loin, qu'il s'agisse des sociétés à capitaux publics, des groupes de sociétés ou du pouvoir ; d'autre part, celles liées au règlement des conflits sociétaires, tant dans les aspects contractuels, cessions de droits sociaux ou concentrations d'entreprises, qu'institutionnels, décisions sociales ou effets de la sentence. Cette journée d'étude permettra de confronter et partager les expériences et points de vue, français et étrangers, de spécialistes reconnus, tous fins connaisseurs de l'arbitrage : magistrats, juristes de groupes, avocats ou professeurs.

PROGRAMME

8h30

Accueil des participants

9h30

« Arbitrage et société : introduction générale », par le Professeur Daniel COHEN, Université Panthéon - Assas, (Paris 2)

PREMIERE PARTIE L'ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ A L'ARBITRAGE

*Président de séance, Monsieur Philippe LEBOULANGER, Avocat au Barreau de Paris,
Président du Comité français de l'arbitrage*

10h

« Les sociétés à capitaux publics »

Monsieur Mathias AUDIT, Professeur à Université Paris Ouest – Nanterre La Défense (Paris X)

10h30

« Les groupes des sociétés »

Mademoiselle Niki KERAMEUS, Avocat aux Barreaux de New York et d'Athènes, Kerameus & Partners

11h Pause

11h30

« Le pouvoir d'engager les sociétés »

Monsieur Xavier BOUCOBZA, Professeur à l'Université Paris Sud (Paris XI)

12h

Table ronde et discussion générale

Monsieur Jean-Pierre ANCEL, Président honoraire de la 1^{re} Chambre civile de la Cour de cassation,
Monsieur Arnaud DE LA COTARDIERE, Avocat associé, Linklaters

Madame Christine GUERRIER, VP Directeur Juridique, Résolution des Litiges & Contentieux, Direction Juridique & Contrats, Thales,

12h45 Déjeuner

14h15 Reprise des travaux

DEUXIEME PARTIE LE RÈGLEMENT ARBITRAL DES CONFLITS SOCIÉTAIRES

Président de séance, Monsieur Philippe MERLE, Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2)

LES ASPECTS CONTRACTUELS

14h15

« Les cessions de droits sociaux »

Monsieur Alain COURET, Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I), Avocat, CMS Francis Lefebvre

14h45

« Les concentrations de sociétés »

Monsieur Sébastien PRAT et Monsieur Hugues CALVET, Avocats associés, Bredin Prat

15h30 Pause

LES ASPECTS INSTITUTIONNELS

15h45

« Les décisions sociales »

Monsieur Olivier CAPRASSE, Avocat au Barreau de Bruxelles, of Counsel, Hanotiau & Van Den Berg, Doyen de la Faculté de droit de Liège

16h15

« Les effets de la sentence »

Monsieur Christophe SERAGLINI, Professeur à l'Université Paris Sud (Paris XI), of Counsel, White & Case

16h45

Table ronde et discussion générale

Monsieur Jean-André DIAZ, Directeur juridique Amériques et Europe du Nord, Total
Monsieur Jean-Pierre GRANDJEAN, Avocat associé, Clifford Chance
Madame Carole MALINVAUD, Avocat associé, Gide

17h15

Rapport de synthèse

18h Clôture de la journée

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu du colloque

Maison du Barreau de Paris
Auditorium
2 rue Harlay, 75001 Paris

Langue de travail

Les travaux de cette rencontre se tiendront en français, sans traduction.

Formation professionnelle continue

La participation à ce colloque est validée au titre de la formation continue obligatoire pour une durée de 6 heures.

Droits d'inscription

Praticiens :	300€
Praticiens membre du CFA	250€
Universitaires	150€
Étudiants	30€

Modalités de paiement

• **Par chèque bancaire** Le chèque bancaire doit être libellé à l'ordre de « Agent comptable de l'Université Paris 2 » et joint au bulletin d'inscription.

• **Par virement bancaire** (Les frais bancaires sont à la charge du donneur d'ordre)

Préciser le nom du participant et la mention « Colloque CFA 16 novembre 2012 »

Identifiant national de compte bancaire – RIB

Code Banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	75000	00001005787	82	TPPARIS RGF

Identifiant national de compte bancaire – IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1750	0000	0010	0578	782	BDFEFRPPXXX

Informations complémentaires

Elise Grandgeorge au Centre de Formation Permanente de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) -

<http://cfp.u-paris2.fr> - (+33) 1 53 63 86 25 - E-mail : elise.grandgeorge@u-paris2.fr

